

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-trois, le samedi 08 Juillet à 09h30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (10) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Thibault CALMARD, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Gérard ROURE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET.

Absents (0) : /

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Sandrine HAUTEVILLE

Date de la convocation : 29/06/2023

6 ► DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE FUEL DE LA MAIRIE – ECOLE PAR UNE CHAUDIERE A GRANULES

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 04 février dernier pour demander les subventions aux différents organismes pour remplacer la chaudière à fuel du bâtiment Mairie-Ecole par une chaudière à granulés.

Le Conseil Municipal avait alors chargé M. Le Maire de monter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et au titre de la DSIL.

Le plan de financement approuvé était le suivant :

* subvention ADEME 60,927 % : 18 500,00 euros (montant de la subvention calculé selon la puissance de la chaudière)

* subvention DSIL 19,073 % : 5 791,23 euros

* autofinancement : 6 072,27 euros

Cependant, nous venons d'apprendre que notre dossier au titre de la DSIL était refusé faute de crédits disponibles (celle de l'ADEME est acceptée).

Monsieur le Maire propose alors de monter un autre dossier de demande de subvention auprès du Département du Puy-de-dôme pour une aide s'intitulant « Soutien au développement de la filière bois ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↪ charge Monsieur le Maire de monter le dossier de demande de subvention pour les travaux remplacement de la chaudière auprès du Département du Puy-de-dôme (en plus de celui de l'ADEME).

↪ accepte le plan de financement suivant pour les travaux de remplacement de la chaudière :

* subvention ADEME 60,927 % : 18 500,00 euros (montant de la subvention calculé selon la puissance de la chaudière)

* subvention Département du Puy-de-dôme 19,073 % : 5 791,23 euros

* autofinancement : 6 072,27 euros

AR Prefecture

063-216303099-20230708-20230708_06-DE
Reçu le 10/07/2023

↳ charge Monsieur le Maire de valider le devis de 30 363,50 € auprès de l'entreprise CHATAING ENERGIE une fois l'accord de subvention du Département du Puy-de-dôme obtenu (celui de l'ADEME étant déjà obtenu à l'instant T) ;

↳ charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

